

L-0196195.3, Romande Energie SA, UN/C 840378

Ligne de transport d'énergie

	4.5	,	, .
Inform	atione	apn	aralae
	auviis	мспі	ci aics

Numéro de demande

L-0196195.3

Nom/Désignation de l'installation

Ligne mixte La Gravière - Planches

Déscription du projet

Pose d'un câble XKDT 3x1x240mm Cu (350m) jonctionné à la ligne existante en direction de la station Planches.

Recherche globale/Numéro du projet

MAN.007935 / 70135110

Coord. X de2'528'706

Coord. Y de
1'176'398

NPA

1354 Montcherand VD

Coord. X à Coord. Y à 2'528'540 1'177'550

NPA

1355 Sergey VD

Requérante

Romande Energie SA (181470)

Route d'Evian 39 1845 Noville

Personne de contact

Yoann PISU

yoann.pisu@romande-energie.ch

Exploitante

Romande Energie SA (2327)

Rue de Lausanne 53

1110 Morges

Personne de contact

Frédéric Lin

frederic.lin@romande-energie.ch

No Adresse facturation

Romande Energie SA (148955)

Factures fournisseurs

1110 Morges

□ Oui ■ Non

Personne de contact

Secrétariat RDL

factures-fournisseurs@romande-energie.ch

Données pour

Nouve	elle construct	ction	■ Oui □	Non

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

L-0196195

Remplacement de projet

Provisorium/Betriebsdauer bis

Baustromversorgung □ Oui ■ Non

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Voir annexes

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence

fédérale

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Parcs éoliens:

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OEne)?

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet

Unique

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de ternes / conducteurs
Système 1	50	24	21	1

Evaluations selon ORNI			
Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?	□ Oui ■ Non		
Si oui, lesquelles?			
Si autres, lesquelles?	Cori - Non		
Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?	□ Oui ■ Non		
Spécifications de longueur Lignes			
Ligne aérienne: Longueur totale (m)	187		
Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle (m)			
Ligne aérienne: Longueur démontée (m)			
Câble: Longueur totale (m)	1247		
Câble: Longueur modifiée/nouvelle (m)	350		
Câble: Longueur démontée (m)	1400		
Conduites: Longueur totale (m)			
Conduites: Longueur modifiée/nouvelle (m)			
Conduites: Longueur démontée (m)			
Autres données Lignes			
Câble			
Type de câble			
Câble à masse/à huile	□ Oui ■ Non		
Autre, lequel?	■ Oui □ Non		
Autre, lequel?	Synthétique		
Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune	, ,		
intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)			
Sous terre	□ Oui ■ Non		
Si enterré: recouvrement minimal (m)			
Dans gaine pour câble, posé dans une conduite	■ Oui □ Non		
Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées	□ Oui ■ Non		
Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal (m)	0.80		
Dans un bâtiment	□ Oui ■ Non		
Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites	□ Oui ■ Non		
Dans un cours d'eau	□ Oui ■ Non		
Autre, lequel?			
Type de protection/matériau			
Tuyau en matière synthétique	■ Oui □ Non		
Bloc de tuyau en béton	□ Oui ■ Non		
Tyau en ciment/en béton	□ Oui ■ Non		
Tyau en acier	□ Oui ■ Non		
Plaque de protection	□ Oui ■ Non		
Caniveau	□ Oui ■ Non		
Tablar/Chemin de câble	□ Oui ■ Non		
Autre, lequel?			
Conducteurs par phase (mm2)	240		
Type de câble	XKDT		
Matériau conducteur Cu	■ Oui □ Non		
Matériau conducteur Al	□ Oui ■ Non		
Matériau conducteur Ad	□ Oui ■ Non		
Autre matériau conducteur, lequel?			
Courant de défaut à la terre unipolaire maximum (A)	40		
Courant limite selon CEI 60287 (A)	490		
Facteur de surcoût (FS)			
Indication du facteur de surcoût			
La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe?	□ Oui □ Non		

Remarques

Respect de la distance forestière cantonale

Défrichement nécessaire

Remarques				
Le câble sera posé partiellement dans une nouvelle protection (25m) et partiellement dans la				
protection du câble remplacé (325m), existant dans la zone S2 traversée.				
Coûts de construction				
0.01	40000			
Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)	48000)		
Données complémentaires				
Dannésa agrantémantaina				
Données complémentaires Protection des eaux				
	_ Oi	■ Non		
Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)	□ Oui	■ Non		
Dans zone de protection des eaux S1	□ Oui	■ Non		
Dans zone de protection des eaux S2		□ Non		
Dans zone de protection des eaux S3		■ Non		
Dans périmètre de protection des eaux		■ Non		
Dans secteur de protection des eaux Au	Oui	- Non		
Si autre, laquelle?	Oui			
Cours d'eau de surface	□ Oui	■ Non		
Cours d'eau souterrain/endigué	_	■ Non		
Liquides polluants	_ Oui	- Non		
Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?	□ Oui	■ Non		
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau	_	□ Non		
lors de la construction et de l'exploitation des installations	_ Oui	- Non		
électriques) sont-elles respectées ?				
Sécurité sismique				
La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution	■ Oui	□ Non		
d'énergie électrique en Suisse sera respectée	■ Oui	- Non		
Protection du paysage, de la nature et du patrimoine				
Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail				
fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Ossice				
fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement),				
Directive OFEV Manuel EIE				
Pour les données avec * cf.: https://map.geo.admin.ch				
* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)	□ Oui	■ Non		
* Sites marécageux		■ Non		
* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments		■ Non		
naturels ou culturels	_ Oui	= Non		
Réserve paysagère cantonale	□ Oui	■ Non		
Réserve paysagère communale		■ Non		
* Zone alluviale		■ Non		
* Prairie ou pâturage sec		■ Non		
* Haut-marais ou marais de transition		■ Non		
* Bas-marais		■ Non		
* Site de reproduction des batraciens / zones humides		■ Non		
* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs		■ Non		
* District franc fédéral		■ Non		
* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs		■ Non		
Réserve naturelle cantonale		■ Non		
Réserve naturelle communale		■ Non		
Biotope à protéger selon art. 18 LPN		■ Non		
Surfaces d'assolement □ Oui ■ Non				
Forêt				

□ Oui ■ Non

□ Oui ■ Non

Exploitation préjudiciable:	
Limitation hauteur des arbres nécessaire	□ Oui ■ Non
Petite exploitation non forestière	□ Oui ■ Non
Infrastructures concernées	
Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE	■ Oui 🗆 Non
Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?	Non
Routes nationales	□ Oui ■ Non
Routes cantonales	□ Oui ■ Non
Routes communales	□ Oui ■ Non
Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de	□ Oui ■ Non
randonnées/Itinéraires à vélo	
* Voies de communications historiques IVS	□ Oui ■ Non
Installations de conduites (Les installations qui pourraient porter	
atteinte à la sécurité d'une exploitation d'installation de transport	
par conduites existante au sens de l'art. 1 de la loi sur les	
installations de transport par conduites (LITC , RS 746.1) nécessitent	
l'accord de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) , l'octroi d'un	
numéro d'autorisation de l'IFP remplit la condition de cet accord.)	
Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)	□ Oui ■ Non
L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une	□ Oui ■ Non
installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de	
l'art. 3 OITC ?	
Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce	
lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que	
celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):	
Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)	□ Oui ■ Non
Domaine public	□ Oui ■ Non
Si autres, lesquelles?	
Fouille sur le domaine public	
Autorisation est disponible:	Pas nécessaire
Servitudes	a . –
Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété	■ Oui □ Non
d'autrui sont disponibles	_ 0
Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été	□ Oui □ Non
adressées?	
Autorisation écrite disponible	Б ,
Autorité cantonale	Pas nécessaire
Autorité communale	Pas nécessaire
Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains,	D
tuyaux d'irrigation)	Pas nécessaire
Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i	□ Oui ■ Non
(rapprochement, système de mise à la terre, etc.)	
Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel? L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang	□ Oui ■ Non
4, i est-il joint?	□ Oui ■ Noii
Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires	□ Oui ■ Non
(cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?	□ Oui ■ Noii
Critères spéciaux	
Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à	
l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations	
complémentaires: Critères spéciaux	
Selon le plan de zones communal, le projet se situe	Dans zone
à bâtir	2410 2010
A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/ Annexe 1	□ Oui ■ Non
OGéo)	_ 04. = 11011
Zone à risque selon carte de dangers cantonale	□ Oui ■ Non
Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale	□ Oui ■ Non
est encore attendue ou en tratement) selon Cadastre en ligne des	
cantons et de la Confédération	

<u> </u>				
Documents à transmettre				
Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation. La désignation doit comporter 3 segments : désignation du document - par ex. situation numéro de plan ou de document, choisi par le requérant date de la dernière modification du document Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023 Ce titre est repris dans la décision.				
Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:250	•			
Plan de situation (p.ex. Ech. 1:50	=			
Ensemble_007935_08.04.2025	11.04.2025	PE_La Gravière-Planches.pdf		
Orthogonal_007935_08.04.2025	11.04.2025	SCH_La Gravière.pdf		
Situation_007935_08.04.2025	11.04.2025	CAD_La Gravière - 1.pdf		
Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235 Descente câble_007935_12.03.202111.04.2025 Descente câbles.pdf				
Conclusion				
L'installation est-elle conforme à l' ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l' ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l' ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ? Si vous déposez une demande en tant que requérant pour un tiers, vous devez déposer une autorisation (procuration) de l'exploitant avec la demande.				
L'autorisation est jointe à la demande □ Oui □ Non Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être				
présentée.	iointos roquisos montionnó	os 2		
Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ? Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité. ■ Oui □ Non ■ Oui □ Non				
Mise à jour de documents				
Mise à jour de documents				
Date:		Signature:		
		Nom en caractères d'imprimerie:		
Date:		Signature:		
		Nom en caractères d'imprimerie:		

Administration centrale Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI Luppmenstrasse 1 8320 Fehraltorf Téléphone +41 58 595 18 18 info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI Route de la Pâla 100 1630 Bulle Téléphone +41 58 595 19 19 info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch